

Procès-verbal de la séance du jeudi 28 avril 2022

La Présidente du Conseil général, Mme Pilar Seoane, ouvre la séance à 20 h dans la salle inférieure de la Biolle.

Elle souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie chacun de sa présence.

A titre exceptionnel, deux municipaux se sont excusés à cause d'imprévus assez importants.

Elle précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter le travail du secrétaire.

Elle demande à chacun de venir à la fin du Conseil afin de remplir la liste des Conseillères et Conseillers et de vérifier aussi le numéro de téléphone ainsi que l'adresse email (au cas où des changements seraient nécessaires).

Elle signale la présence de M. Pierre-Alain Pingoud du " Journal de Cossonay" et de M. Ali-Georges Maire du journal " l'Omnibus".

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit:

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 09.12.2021
3. Communications de la Présidente du Conseil
4. Préavis 04.2022/1 : RC-251 Traversée partielle de Pompaples, assainissement du bruit routier, pose d'un revêtement phonoabsorbant et assainissement éclairage public sur 8 poteaux
5. Préavis 04.2022/2 : Révision du Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants de la commune de Pompaples
6. Nomination d'une Commission de révision du règlement de police
7. Ouverture des séances du Conseil général
8. Activités des commissions intercommunales
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

La Présidente demande à Mmes Frédérique Schneider et Evelyne Paillard et M. Georges Barré de fonctionner comme scrutateur (trices) pour cette séance.

1. Assermentations

Le Conseil général procède à l'assermentation de M. Pascal Chassay.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 09. 12. 2021

Le Conseil général de la commune de Pompaples compte désormais 47 membres.

<i>Appel :</i>	- Présents :	35 membres
	- Excusés :	11 membres
	- Non excusé :	1 membre
	- Effectif total :	47
	- Quorum :	17
	- Majorité simple :	18
	- Bulletin secret :	7

Le quorum est atteint.

A propos du procès-verbal, M. André Loewer relève qu'une petite coquille s'est glissée en page 5: il est écrit "CHF 4'500.--" alors que ce devrait être "CHF 4'500.--". Il demande une rectification. La Présidente indique que la correction sera faite sur le PV. M. Cyril Monnier demande si on peut voter s'il y a une modification. Le secrétaire effectue une recherche et vérifie dans le préavis: c'est "CHF 4'500.--".

M. Frédy Bovet signale que la question posée par M. Cyril Monnier était: "Peut-on adopter un PV sous réserve de vérifications?"

La Présidente indique que le secrétaire a vérifié et vu l'erreur. Le PV peut être accepté. C'est OK pour M. Cyril Monnier.

Le procès-verbal du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

3. Communications de la Présidente du Conseil

La Présidente transmet l'information suivante:

" Lors de la prochaine séance du 22 juin 2022, il sera mis à l'ordre du jour le point concernant l'élection de bureau du Conseil.

Par la présente, elle informe l'assemblée qu'elle souhaite terminer sa fonction de Présidente du Conseil au 30 juin 2022.

De ce fait, elle ne poursuivra pas cette tâche pour l'année suivante.

En annonçant cette décision ce soir, cela laisse le temps d'ici le 22 juin aux personnes intéressées de réfléchir et de se présenter le moment venu. Elle reste bien volontiers à disposition pour répondre à d'éventuelles questions sur le mandat.

Elle remercie chaleureusement toutes les personnes qui l'ont soutenue par leurs encouragements et leurs conseils bienveillants."

Puis elle poursuit en donnant la date des prochaines votations fédérales, soit le 15 mai 2022, ainsi que celle du mercredi 22 juin 2022, date du prochain Conseil général.

- *M. Stéphane Schneider* demande si d'autres dates sont prévues pendant l'année.

Rép de la Présidente: Elle peut donner les dates. Elle a un doute à propos de celle du mois d'octobre.

M. Alain Bonzon, syndic, indique que le Conseil général prévu le 13 octobre pourrait ne pas avoir lieu s'il n'y a pas d'objet.

4. Préavis municipal 04.2022/1 : RC-251 Traversée partielle de Pompaples, assainissement du bruit routier, pose d'un revêtement phonoabsorbant et assainissement éclairage public sur 8 poteaux

La Présidente du Conseil passe la parole à M. Matthias Rouge, rapporteur de la commission ad hoc.

La commission composée de MM. André Favey et Matthias Rouge et de Mme Irène Moura, a été convoquée le 28 mars 2022 pour prendre connaissance du préavis n° 04.2022/1: "*Traversée partielle de Pompaples, assainissement du bruit routier, pose d'un revêtement phonoabsorbant et assainissement éclairage public sur 8 poteaux*". Ce préavis a été présenté par la Municipalité de Pompaples.

Après analyse du dossier, la Municipalité a répondu aux différentes questions.

Suite aux travaux d'introduction du chauffage à distance réalisés par CADCIME SA et les travaux d'aménagement des services de l'AIEM, de Swisscom et de la Romande Energie, la Municipalité envisage de poser le revêtement final, en profitant de poser un revêtement phonoabsorbant, conformément à l'étude d'assainissement du bruit effectué en 2014.

Le nouveau revêtement projeté débutera à la hauteur du pont du Nozon, au carrefour de la Route de St-Loup, pour se terminer à la sortie du village en allant sur Vallorbe. La Municipalité prévoit d'assainir le restant de la route cantonale après les travaux de l'école de soins à St-Loup.

Le projet intègre une correction des dos d'âne, afin qu'ils soient moins brusques, notamment pour les véhicules lourds, diminuant ainsi le bruit pour les riverains.

Le marquage final sur toute la route comprendra une piste cyclable d'une largeur de 1 mètre de chaque côté de la chaussée. Il n'y aura plus de ligne blanche centrale.

Suite au récent enfouissement d'une partie de la ligne électrique par la Romande Energie, 6 poteaux actuels en bois seront remplacés par des mâts métalliques. Un mât sera déplacé. Les luminaires actuels seront conservés. De plus, un nouveau luminaire est prévu, afin d'éclairer de chaque côté du passage piéton du bas du village, au niveau de Denner. Le réseau aérien de câbles électriques pourra ainsi être supprimé.

Les entreprises CADCIME SA, AIEM, Swisscom et Romande Energie participent financièrement aux travaux pour le tronçon sur lequel elles ont été impliquées dans les travaux d'introduction du chauffage et d'aménagement des services, diminuant ainsi le montant total à la charge de la commune. Une partie de cette participation est encore en négociation.

Depuis peu, le Canton a modifié ses subventions pour des travaux sur les routes cantonales en traversée de localité. Ces subventions cantonales ont été estimées par le Canton à CHF 115'500.--. Le coût total des travaux à la charge de la commune sera d'environ CHF 345'000.--, après déduction des subventions.

La Municipalité envisage d'effectuer les travaux un dimanche. La commission recommande d'étudier une planification des travaux un samedi ou en semaine pendant les vacances scolaires, afin d'éviter des nuisances sonores le dimanche, des surcoûts liés au travail dominical et d'éventuels reports de travaux sur le lundi matin.

La commission relève que les travaux décrits dans ce préavis intègrent non seulement la finalisation des travaux entrepris en 2020-2021, mais également l'assainissement du bruit routier sur la partie supérieure du village, la réalisation d'un marquage routier plus adéquat et la correction des dos d'âne existants.

C'est pourquoi la commission ad hoc, à l'unanimité, propose aux membres du Conseil de prendre la décision suivante:

Le Conseil général de Pompaples,

- vu le préavis n° 04.2022/1,
- ouï le présent rapport,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux devisés.

La Présidente donne maintenant la parole à Mme Françoise Salone qui rapporte au nom de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de MM. Vincent Delafontaine et Jean-Bernard Tesauri et de Mme Françoise Salone a été convoquée le 28 mars 2022.

MM. Alain Bonzon, syndic, et Vincent Studer, municipal, ont exposé le préavis mentionné ci-dessus.

En effet, les travaux de l'introduction du chauffage à distance réalisés par CADCIME SA et les travaux d'aménagement des services de l'AIEM, de Swisscom et de la Romande Energie réalisés en 2020-2021 sont maintenant terminés.

Les travaux du goudronnage final doivent en principe être réalisés une année après la fin desdits travaux, soit en été 2022. Une participation financière des entreprises évoquées ci-dessus est actuellement en négociation, le montant indicatif probable figure en réduction des coûts dans le devis global. La Municipalité souhaite profiter de poser un revêtement phonoabsorbant afin de diminuer le bruit lors du passage des véhicules sur la route du Milieu du Monde et devrait permettre l'encaissement de subsides cantonaux. Ceux-ci sont cependant mentionnés hors devis, une incertitude subsistant, le montant définitif étant déterminé à la remise du décompte final des travaux réalisés.

Le nouveau revêtement projeté débutera à la hauteur du pont du Nozon, au carrefour de la Route de St-Loup, pour se terminer à la sortie du village, direction Vallorbe, au deuxième dos d'âne.

Par rapport au chantier initial du CAD 2020-21 de 2'600 m², la commune de Pompaples prend à sa charge la surface non travaillée de 1'260 m², surface à laquelle sont ajoutées deux surfaces de quelques 1'200 m² chacune (entre le chemin du Champ Courbe et le premier dos d'âne et depuis ce même dos d'âne et la sortie du village). De plus, la hauteur des dos d'âne doit être légèrement abaissée. La surface totale ainsi assumée par la commune est de 3'660 m².

Le récent enfouissement d'une partie de la ligne électrique par la Romande Energie nécessite la suppression de 8 poteaux actuels qui seront remplacés par des lampadaires sur mâts métalliques.

Le coût des travaux comprenant la réfection du trottoir, assainissement de l'éclairage public, la pose d'un tapis phonoabsorbant, les honoraires, le bureau d'ingénieur, la mise à l'enquête et les divers et imprévus se monte à CHF 467'000.--. Le rabais de participation des entreprises concernant les travaux de 2020/21 serait de CHF 68'000.--.

Le total s'élèverait donc à CHF 399'000.-- HT, soit CHF 430'000.-- TTC.

Le subside cantonal prévisible communiqué par l'Etat serait de CHF 115'500.-- pour l'ensemble des travaux (entreprises et commune), plus précisément de CHF 84'500.-- pour notre commune.

Le coût estimatif final à charge de la commune serait donc de CHF 345'000.--.

Bien que disposant de réserves suffisantes, la Municipalité souhaite financer ces travaux par un emprunt bancaire pour un montant maximum de CHF 330'000.-- afin de profiter des conditions actuellement favorables du marché financier. Un taux indicatif de 1.5 % peut être envisagé.

La commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante:

Le Conseil général de Pompaples,

- vu le préavis n° 04.2022/1 de la Municipalité du 28 mars 2022,
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux devisés,
2. d'accorder, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 430'000.-- sous déduction de l'éventuel subside cantonal,
3. d'accepter le financement de l'investissement
 - a) par emprunt bancaire de CHF 330'000.--,
 - b) par prélèvement du solde sur les liquidités courantes,
4. d'accepter l'amortissement de l'emprunt bancaire sur 30 ans à raison de CHF 11'000.-- par année dès 2023,
5. d'accepter les charges annuelles de fonctionnement et d'entretien.

La Présidente du Conseil demande à la Municipalité si elle veut ajouter un complément.

- M. Vincent Studer explique que le choix s'est porté sur un dimanche pour faire les travaux car c'est un jour où il y a le moins de trafic et Denner est fermé l'après-midi. Mais cela peut changer car rien n'est définitif.

La Présidente du Conseil ouvre la discussion.

- M. André Loewer: "En ce qui concerne CADCIME et les différents services, des projets sont-ils encore prévus sur le tronçon entre le bâtiment Montanney raccordé et la sortie du village car cela amènerait à faire une nouvelle fouille dans le nouveau revêtement?"

Rép. de M. Vincent Studer, municipal: "Pour l'instant, pas d'autres demandes".

Rép. de M. Alain Bonzon: "Un intérêt de certains habitants a été mentionné et le branchement se ferait hors route cantonale. Pour l'instant, rien n'est prévu dans un proche avenir concernant des travaux complémentaires de CADCIME. Tout le tronçon refait à neuf ne devrait pas être touché dans les quinze à vingt ans prochains".

- M. Patrick Favey apporte un complément technique: si CADCIME devait continuer, ce ne serait pas des tuyaux sous pression.

• M. Frédy Bovet pose une question concernant le financement rappelé par la Commission des finances et lit: "Bien que disposant de réserves suffisantes, la Municipalité souhaite financer ces travaux par un emprunt bancaire d'un montant maximum de CHF 330'000.-- afin de profiter des conditions actuellement favorables du marché financier. Un taux indicatif de 1,5 % peut être envisagé". Cela signifie-t-il que les réserves placées de la commune le sont à un taux supérieur à 1,5 %?

Rép. de M. le Syndic: "Non, à zéro % et pas non plus à un intérêt négatif. Des travaux sont prévus dans les années qui viennent. Autant emprunter aujourd'hui à un taux (par exemple: le crédit pour "Montanney" a été fait à 0,6 % pour une période de quinze ans). Ici, le taux est de 1,5 % et la durée n'est pas mentionnée. Autant emprunter aujourd'hui à 1,5 % que d'emprunter dans le futur à 2 %".

• M. Stéphane Schneider a une question: "On parle d'abaisser les gendarmes couchés. Autant les enlever car déjà maintenant, ils ne servent à rien. Les voitures ne sont pas freinées par ces gendarmes couchés et ce sont les camions qui font du bruit. Abaisser les gendarmes entraînera moins de freinage et toujours autant de bruit. Le but des gendarmes couchés est de ralentir le trafic à l'entrée du village. Il propose qu'une réflexion soit faite pour trouver autre chose que des gendarmes couchés".

Rép. de M. Vincent Studer: "Selon le voyer, il faut les mettre aux normes. Il n'a pas été prévu de les enlever".

M. Stéphane Schneider poursuit et indique qu'avec les anciennes normes, les voitures ne freinent pas.

Quelques membres du Conseil réagissent et protestent.

M. Stéphane Schneider rappelle que si le but est réellement de freiner,... Chaque jour, il s'engage sur le gendarme couché et peut voir à quelle vitesse arrivent les voitures et si elles freinent. Un souci existe et il faut trouver un système qui freine.

• M. Patrick Favey pense qu'on ne va pas faire d'économies si on abaisse les gendarmes couchés (ravalement du trottoir).

• M. Alain Bonzon indique que lors des travaux à la vigne communale, il a constaté que les voitures ralentissaient pour passer le gendarme couché. Le problème est que cela tape dès que c'est trop haut. La commission ad hoc n'est pas du tout intervenue là-dessus. La Municipalité a estimé que c'était la meilleure solution. Le voyer de l'Etat le conseille. On peut décider différemment.

• M. Frédy Bovet indique qu'il descend assez souvent et qu'il déteste qu'on le colle derrière. Il ralentit et comme sa voiture a de bonnes suspensions, il arrive à distancer les voitures qui le suivent. Il constate que la majorité des voitures qui le suivent ralentissent encore plus. Il n'a pas connaissance du bruit.

• Mme Céline Behrens Loewer explique qu'elle habite juste au-dessus de l'un de ces gendarmes couchés et que les voitures ralentissent. Cependant, elle souffre du bruit des camions et des remorques. Les gendarmes couchés ralentissent passablement les véhicules.

Après tous ces avis, la Présidente du Conseil invite le Conseil général à se prononcer sur le préavis municipal n° 04.2022/1: RC-251 Traversée partielle de Pompaples, assainissement du bruit routier, pose d'un revêtement phonoabsorbant et assainissement de l'éclairage public sur 8 poteaux...

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

<i>Le préavis n° 04.2022/1 est adopté à l'unanimité moins un avis contraire et deux abstentions.</i>
--

5. Préavis 04.2022/2: Révision du Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants de la commune de Pompaples

La Présidente du Conseil passe la parole à M. Jean-Bernard Tesauri, rapporteur de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de Mme Françoise Salone, de M. Vincent Delafontaine et du rapporteur a été convoquée le 28 mars 2022 pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

Monsieur Alain Bonzon, syndic, ainsi que Madame Patricia Kettiger, greffe municipale, ont présenté, après renseignements pris auprès de quelques communes du Canton, le Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants de la commune de Pompaples qui serait applicable en vertu de:

- la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (BLV 142.01),
- le règlement du 28 décembre 1983 d'application de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (BLV 142.01.1),
- l'arrêté du 12 mars 1993 fixant les émoluments administratifs des communes (BLV 175.34.1).

En effet, la dernière modification du tarif en vigueur date de 1998 dûment approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud le 19 août 1998 et seule une modification par rapport à l'actuel serait à noter soit:

- L'enregistrement d'une arrivée par famille passe à CHF 20.-- en forfait et non plus CHF 10.-- par personne soit par exemple: un couple avec 2 enfants = CHF 20.-- forfait au lieu des CHF 10.00 x 4 = CHF 40.--.

Les autres postes dudit tarif demeurent inchangés.

La commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante:

Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis n° 04.2022/2 de la Municipalité du 14 mars 2022,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accepter le Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants de la commune de Pompaples tel que présenté,
- d'autoriser le Conseil général à la transmission dudit Règlement au Département de l'économie, de l'innovation et du sport du Canton de Vaud.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

La Présidente du Conseil ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général est invité à se prononcer sur le préavis n° 04.2022/2: Révision du Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants de la commune de Pompaples.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 04.2022/2 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

6. Nomination d'une Commission de révision du règlement de police

La Présidente indique que l'idée est de proposer une nomination de personnes qui se portent volontaires, ainsi qu'un suppléant.

Elle passe la parole à M. le Syndic pour un complément d'informations.

M. Alain Bonzon explique que le règlement de police actuel a été adopté par le Conseil général le 29 novembre 1991 et approuvé par le Conseil d'Etat le 31 janvier 1992. Dans ce règlement, il est question de l'ordre et de la tranquillité publics et des mœurs:

- de la sécurité publique,
- de la police du domaine public et des bâtiments,
- de l'hygiène et de la salubrité publiques,
- des inhumations et du cimetière,
- de la police du commerce,
- des établissements publics,
- du contrôle des habitants.

Pour cette révision, le règlement-type cantonal est à disposition. Il est préférable de ne pas trop modifier ce règlement-type pour éviter des retours de l'Etat et de devoir recommencer. Il faut une équipe qui ait envie de le faire et de se pencher sur ce sujet; il s'en suivra une discussion avec la Municipalité, puis l'envoi pour examen à l'Etat qui donnera son avis et éventuellement effectuer les corrections demandées pour enfin le proposer au Conseil général. Il serait bien que cette commission puisse se gérer par elle-même, la Municipalité étant à sa disposition pour donner des renseignements ou des indications.

Quelques questions:

- M. André Loewer: "Quelle est la raison de refaire ce règlement?"

Rép. de M. le Syndic: "Il comporte des vieilleries ... et M. le Préfet a indiqué que beaucoup de communes ont refait leur règlement de police. Il a demandé des nouvelles de celui de Pompaples. Ce dernier est vieux de trente ans et mériterait d'être remis à jour".

- Mme Marguerite Bonzon explique qu'il est difficile de mettre des amendes pour ceux qui crachent par terre, font pipi, ...

- M. Alain Bonzon complète par "abandonner ses déchets non conformes sur la voie publique et mélanger les déchets qui doivent faire l'objet d'un tri sélectif".

- M. Stéphane Schneider s'enquiert du délai pour réviser ce règlement de police.

Rép. de M. le Syndic: " Il n'y a pas de délai, mais toute personne faisant partie de la commission a envie d'aller jusqu'au bout".

- M. Frédy Bovet demande quelles communes l'ont déjà fait.

Rép. de M. le Syndic: "Cuarnens, Chavannes-le-Veyron, Eclépens, La Sarraz. Il s'agit de ne pas déroger au règlement-type".

- M. Stéphane Schneider s'informe encore au sujet du délai: juin ou décembre?

Rép. de M. Alain Bonzon: "Il n'y a pas de délai mais on ne veut pas que cela dure deux ans".

La Présidente du Conseil indique que l'idée est de pouvoir effectuer cette révision du règlement de police dans le courant de l'année à venir et demande quelles sont les personnes intéressées par cette commission.

Se proposent: Membres: M. Stéphane Schneider,
Mme Evelyne Paillard,
Mme Françoise Salone.
Suppléant: M. Pascal Chassay

Ces personnes sont applaudies par le Conseil général.
M. le Syndic les remercie et indique qu'elles seront contactées par la Municipalité.

7. Ouverture des séances du Conseil général

La Présidente du Conseil tenait à mettre ce point à l'ordre du jour car les heures du début du Conseil varient. Il ne s'agit pas d'imposer ou de faire un choix définitif. Ainsi, elle souhaite effectuer un sondage auprès du Conseil et de ses membres quant à une heure de début des séances qui pourrait convenir au mieux.

En effet, elle pense qu'il n'appartient pas uniquement à la Municipalité et à elle-même, par son statut actuel, d'imposer une heure sans avoir consulté préalablement les Conseillers et Conseillères du Conseil général.

C'est pourquoi, après avoir eu contact avec la Préfecture, pour avoir leur accord et s'assurer de la justesse et du bien-fondé de sa démarche, elle souhaite, ce soir, demander aux membres du Conseil général d'effectuer un vote à titre informatif et à bulletin secret pour autant qu'ils le veuillent au sujet de l'heure d'ouverture du Conseil.

Elle propose trois horaires: 19h30, 19h45 et 20h. Les deux horaires qui auront le plus de voix seront pris en considération. Elle en tiendra compte pour fixer l'heure de la prochaine séance et ce sera, par la suite, au prochain Président ou prochaine Présidente de déterminer son choix. Elle précise que c'est à titre informatif et non décisif.

La Présidente demande aux membres du Conseil s'ils sont d'accord de procéder à ce vote informatif et à bulletin secret.

Le Conseil général donne son accord avec deux voix contraires et quatre abstentions.

Un moment de brouhaha se fait entendre dans la salle en attendant le vote informatif et à bulletin secret.

La Présidente rappelle les trois propositions d'horaires:

- 19h30,
- 19h45,
- 20h.

Chaque bulletin doit comporter l'une des trois propositions.

Pendant que les scrutateurs (trices) procèdent au dépouillement des bulletins, quelques membres interviennent:

- *M. Stéphane Schneider* s'étonne qu'il faille voter car, alors qu'il a assumé la présidence pendant huit ans, toutes les séances du Conseil commençaient à 20h15 et il n'y a jamais eu de problème. Il est étonné que tout-à-coup, il faille se prononcer et que l'on vote sans qu'il y ait eu de discussion.
Rép. de la Présidente: "Elle peut effectivement ouvrir une discussion mais il ne s'agit que d'un vote informatif et non d'un vote décisif. Elle n'est pas dans un état d'esprit à imposer les choses. Des difficultés sont apparues ces derniers temps au niveau des horaires. Il faudrait juste se mettre d'accord sans forcément imposer. Elle pourrait, en tant que Présidente, prendre la décision d'imposer une

heure... que cela convienne ou pas aux membres du Conseil et à la Municipalité: ce n'est pas son état d'esprit".

• M. Jean-Bernard Tesauri a une question: "L'heure, c'est une chose. Mais le jour, comment a-t-il été défini? Le jour lui semble plus important que l'heure".

Rép. de la Présidente: "Elle regarde avec la Municipalité".

Rép. de M. Alain Bonzon: "Il a eu été Président mais il n'a pas de souvenirs concernant le jour du jeudi. Le lundi est réservé aux séances de la Municipalité et le restaurant est fermé le mardi et mercredi".

Mme Pilar Seoane rappelle qu'elle a parlé avec la Préfecture pour être sûre que sa démarche était juste et la Préfecture a donné son accord.

Résultats du vote informatif à bulletin secret:

19h30: 10 voix

19h45: 3 voix

20h: 18 voix

bulletins blancs: 2

divers: 2

8. Activités des commissions intercommunales

AS17 :

(déléguées : Mmes Dominique Leemann et Karen Malherbe Martelli - suppléante : Mme Céline Behrens Loewer)

Mme Dominique Leemann indique que le Conseil scolaire intercommunal s'est réuni au mois de février. Il s'agissait essentiellement de présenter le préavis concernant une demande de dépenses extrabudgétaires, soit un montant global de CHF 17'000.--, pour l'étude du plan de développement des sites scolaires et parascolaires AS17 avec un bureau spécialisé. Cette étude sera basée sur l'évolution de la démographie. Il est essentiel en effet d'avoir une vision des besoins futurs et en même temps d'éviter des déplacements d'élèves. Le préavis a été accepté à l'unanimité. C'est le Bureau "MicroGis" qui sera chargé de cette tâche. Ce bureau s'occupe déjà de l'organisation et de la gestion des transports.

Mme Dolivo, présidente du Conseil d'Etablissement a signalé que le Conseil s'était réuni une fois et avait décidé de poursuivre les projets concernant le harcèlement via les réseaux sociaux et en milieu scolaire ainsi que celui concernant les familles allophones.

M. Angéloz, Directeur des Écoles, a relevé que les camps de ski auraient lieu. Il a aussi présenté quelques chiffres concernant le surcroît de travail occasionné par la période Covid.

M. Frédy Bovet indique: "Jusqu'à ce que ce projet se réalise et sur l'organisation future scolaire, il se souvient qu'à l'époque on supprimait tous les collèges avec peu de classes. Les deux classes de Pompaples sont-elles menacées?"

Rép. de Mme Caroline Favey, municipale: "A l'heure actuelle, ce n'est pas prévu de supprimer les classes de Pompaples. Il faut savoir qu'il manque absolument une salle de gym et, sans construire, il sera difficile d'en avoir une supplémentaire. Pour l'instant, aucune construction n'est prévue. Il faut se pencher sur l'avenir. Dans les villages, beaucoup de constructions sont réalisées. Ce qui amènera de plus en plus d'élèves. Des bâtiments vont se libérer sur Pompaples et l'étude va aussi porter sur la possibilité d'utiliser

ceux de St-Loup. Il manque des bâtiments aussi pour l'accueil de jour. Il faut absolument regrouper les UAPE et les écoles pour éviter trop de transport d'élèves. Un bureau a été mandaté.

AIEM :

(délégués : MM. André Loewer et Benjamin Wicky - suppléants : MM. Cyril Monnier et Georges Barré)

M. André Loewer présente le rapport des activités de la commission intercommunale :

"Depuis son dernier rapport du 9 décembre 2021, l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont (AIEM) a eu une rapide séance de 28 minutes du conseil intercommunal le mardi 29 mars dernier, dans la salle du conseil communal d'Eclépens.

Lors de ce conseil, le conseil intercommunal a :

- Accepté l'ordre du jour
- Accepté le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021
- Le président a confirmé que la commission technique composée des municipaux de la Sarraz, Ferreyres et Pompaples a été valablement élue
- Le CODIR a informé qu'un tiers de l'eau potable du captage de la Cressonnière est parti en décharge suite à un micro glissement de terrain
- Le CODIR a informé des dates des prochains conseils, soit le samedi 18 juin pour les comptes, la présentation du nouveau PDDE et une visite des installations, ainsi que le mardi 6 décembre pour le budget 2023
- Accepté un préavis concernant le remplacement et l'extension des conduites EPOT à La Sarraz, Route de Ferreyres – Chemin de l'Estérel – Chemin du Record et Chemin des Bourneaux, d'un montant de CHF 504'036.--, sans la subvention de l'ECA.

Toutes les informations utiles concernant l'eau potable que vous buvez peuvent être consultées sur le panneau d'affichage de la commune où sont affichées les décisions du conseil intercommunal de l'AIEM, ou encore sur le site internet de l'AIEM: www.eauxdumormont.ch".

AIPCV :

(déléguée : Mme Marguerite Bonzon - suppléante : Mme Myriam Schär)

Mme Marguerite Bonzon indique que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 3 mai prochain.

SIEE :

(délégué : M. Patrick Favey - suppléant : M. Cyril Monnier)

M. Patrick Favey indique qu'une séance aura lieu le 11 mai prochain pour la présentation des comptes.

Les EHVV (future station d'épuration) ont repris contact afin de se pencher sur l'adhésion supplémentaire de deux communes.

Il lit le rapport de la commission du Conseil général de Pompaples chargée d'étudier l'avant-projet des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région haute Venoge-Veyron (16 février 2022): "La commission, composée de MM. Cyril Monnier, Kevin Chassay et Patrick Favey, a, à nouveau, étudié l'avant-projet des statuts de la future Step régionale. Elle a pris bonne note de l'adhésion des communes de Chavannes-le-Veyron et de La Chaux ainsi que des modifications apportées suite aux remarques des commissions et municipalités des autres communes. N'ayant aucune

remarque à formuler, la commission du Conseil général de Pompaples préavis favorablement aux statuts de l'Ehvv tels que présentés".

9. Communications de la Municipalité

- **Mme Caroline Favey**, municipale, donne une information au niveau des rapports des commissions intercommunales.: "Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune de Pompaples a un représentant à l'AJERCO. Une assemblée aura lieu le 12 mai prochain.

A partir du Conseil général du mois de juin, il faudra aussi qu'un rapport soit présenté en ce qui concerne les activités de l'AJERCO.

- **M. Alain Bonzon**, syndic, a peu de communications:

- Il est très satisfait de voir un ancien municipal réintégrer les rangs du Conseil général et remercie M. Pascal Chassay.

- Il a parlé longuement avec Sœur Lucienne Wehrle lors du dernier Conseil de St-Loup. Tout ce qui a été dit la dernière fois tient la route sauf que le départ des EHNv est reporté de 2025 à 2029. Ceci ne remet pas en cause la construction de l'ESSC même si le Grand Conseil n'a pas définitivement planché là-dessus. Il y croit fermement et ce changement ne remet pas du tout en cause le développement du concept "Avenir de St-Loup". Une assemblée générale aura lieu le 18 mai et les communes du bassin ont déjà rendez-vous avec la Direction des EHNv - Conseil d'administration le 3 ou 5 mai.

- **Solidarité UKRAINE**: l'administration communale, soutenue par la Municipalité, peut donner tous les renseignements nécessaires (parrainage, être volontaire, accueil d'Ukrainiens à Pompaples). Tout ceci se fait sous l'égide de l'Etat de Vaud au travers de l'EVAM. Dans le prochain tout-ménage, figureront des indications permettant de savoir qui contacter (www.vd.ch/ukraine) ou (www.evam.ch/ukraine). Des personnes parlant cette langue pourraient être utiles à des habitants de Pompaples. Des Ukrainiens ont habité Pompaples pendant quelque temps et ont trouvé un logement ailleurs. St-Loup avait des projets pour rapatrier un certain nombre d'entre eux, voire de jeunes ukrainiens, mais pas de nouvelles pour l'instant.

- **Inauguration du refuge le 25 juin:**

Quatre manifestations seront regroupées:

- à chaque début de législature, un tour de commune a lieu avec les anciens et les nouveaux citoyens (le matin),
- les nouveaux habitants seront conviés,
- les nouveaux citoyens de 18 ans seront aussi conviés.

Une partie officielle est prévue à 11h30 au refuge avec apéro et dès 12h30, un repas sera offert à toute la population et aux invités. Quelques manifestations et animations sont prévues tout au long de la matinée, voire une partie de l'après-midi. La presse sera aussi invitée.

Tous les renseignements seront donnés prochainement. Ce sera sur inscription puisque tout est offert et pour connaître le nombre de personnes afin de prévoir ce qui doit être préparé.

- **Mme Caroline Favey** reprend la parole et donne des informations concernant la cybercriminalité:

"Comme annoncé lors du Conseil du mois de décembre dernier, la Municipalité a mandaté l'association Cyber Safe afin qu'elle teste notre système informatique.

Ce travail est en cours de réalisation et a déjà permis d'identifier certaines vulnérabilités notamment au niveau des ordinateurs de la Municipalité qui ne sont pas cryptés.

La Municipalité a imaginé acheter un logiciel permettant de remédier à la situation. Toutefois, entre temps, la batterie de l'un des ordinateurs a rendu l'âme.

Ces tablettes ont été achetées il y a six ans. La Municipalité a donc décidé de les changer afin de garantir un maximum de sécurité. Cette dépense d'un peu moins de CHF 5'000.-- ne figure pas au budget 2022.

La Municipalité continue donc ses démarches en vue de l'obtention de ce label et le Conseil général sera tenu au courant de l'évolution de ce dossier".

- **M. Vincent Studer**, municipal, indique que le long du chemin du Champ Courbe se trouve un tas de cailloux. Les agriculteurs y viennent régulièrement déposer des pierres ramassées dans les champs et ce tas augmente. Ils ont proposé de concasser les cailloux. La commune a concassé les cailloux et les agriculteurs ont refait des chemins communaux avec les cailloux récupérés et concassés.

10. Divers et propositions individuelles

- M. Frédy Bovet s'informe au sujet de deux avis d'enquête parus dans le Journal de Cossonay dont l'un concerne les routes cantonales. Il aimerait savoir ce que signifie "la publication des décisions d'allègement".

Rép. de M. Alain Bonzon: "Il s'agit du goudronnage. Ce sont les termes de l'Etat. Le modèle-type est repris et le nom de la commune est changé. Le goudronnage phonoabsorbant diminuant le bruit est ainsi évoqué dans cette annonce".

La Présidente du Conseil rappelle la liste à compléter.

Elle remercie les membres pour leur participation et souhaite une bonne soirée.

Elle clôt la séance à 21h30.

La Présidente :

Pilar Seoane

Le Secrétaire :

Charly Clerc